



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/AC.1/2009/1
EUR/09/5086361/3
9 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
SUR L'EAU ET LA SANTÉ RELATIF À
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS
INTERNATIONAUX

Mécanisme spécial de facilitation des projets

Deuxième réunion
Genève, 1^{er} juillet 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 1^{er} juillet 2009, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.

* Les représentants assistant à des réunions au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils peuvent se procurer sur le site de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm), et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion par courrier électronique (diana.teeder@unece.org). En se rendant à la réunion, les représentants sont priés de retirer leur plaquette d'identité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1980.

3. Rappel des principes.
4. Progrès réalisés depuis la première réunion: projets en République de Moldova et en Ukraine.
5. Nouvelles propositions de projets: état d'avancement des négociations en Arménie et au Kirghizistan.
6. Coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et son Fonds pour l'eau.
7. Déclarations d'intérêt et travaux futurs.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la troisième réunion.
10. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Ouverture de la réunion

1. M^{me} Carola Bjóklund (Norvège), Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets, accueillera les participants et ouvrira la réunion.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

2. Les participants devraient adopter l'ordre du jour contenu dans le présent document.

Point 3. Rappel des principes

3. La raison d'être du Mécanisme spécial et l'importance des maladies liées à l'eau et à l'absence d'assainissement dans la région seront rappelées. La Présidente présentera le mandat du Mécanisme spécial, rappellera le mandat du Coordonnateur et du Centre spécial d'échange d'informations sur les projets et décrira brièvement l'assistance qui pourrait être nécessaire pour mener à bien les activités futures.

Point 4. Progrès réalisés depuis la première réunion: projets en République de Moldova et en Ukraine

4. Lors de la première réunion du Mécanisme spécial, la République de Moldova et l'Ukraine ont soumis des propositions de projets se rapportant à la fixation d'objectifs et à des dates cibles, conformément à l'article 6 du Protocole. Ces propositions ont reçu des offres de soutien du Gouvernement suisse et des Gouvernements israélien et norvégien, respectivement. Depuis la première réunion, elles ont été précisées avec l'aide de pays donateurs, du Mécanisme spécial et de la CEE agissant au nom de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne.

5. L'état d'avancement des deux projets, notamment leur contexte et leur justification, leur finalité globale, les résultats attendus, le financement demandé et les plans de mise en œuvre assortis de calendriers, seront présentés par des représentants des pays bénéficiaires ainsi que de la Norvège (pour le projet ukrainien) et de la Suisse et de la CEE (pour le projet moldave).

6. Des informations sur les ressources disponibles pour ces projets seront également fournies par Israël, la Norvège et la Suisse.

Point 5. Nouvelles propositions de projets: état d'avancement des négociations en Arménie et au Kirghizistan

7. Lors de la première réunion, des représentants de l'Arménie et du Kirghizistan ont sollicité une assistance pour la préparation de propositions de projets en vue de leur examen par le Mécanisme spécial.

8. Les participants seront informés des mesures prises par le Coordonnateur et, au Kirghizistan, par le Dialogue national sur les politiques dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau.

9. Un représentant de l'Arménie et un représentant du Kirghizistan présenteront des propositions préliminaires de projets sur la fixation des objectifs, y compris le contexte et la justification du projet, sa finalité globale, les activités de définition des objectifs, les résultats attendus, le financement demandé et les plans de mise en œuvre assortis de calendriers.

Point 6. Coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et son Fonds pour l'eau

10. Un représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement présentera l'action de la Banque en mettant l'accent sur la coopération dans le cadre du Fonds pour l'eau récemment créé.

Point 7. Déclarations d'intérêt et travaux futurs

11. Des représentants des pays et institutions donateurs seront invités à faire part de leur intérêt pour ce qui est d'appuyer les propositions de projets de l'Arménie et du Kirghizistan.

12. Des représentants de pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale seront invités à faire part de leur intérêt pour le Mécanisme spécial et de leur souhait de coopérer avec le Coordonnateur à l'élaboration de nouvelles propositions de projets.

13. Le Mécanisme spécial examinera et adoptera ses activités futures et les moyens de réunir les ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Point 8. Questions diverses

14. Les représentants qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

Point 9. Date et lieu de la troisième réunion

15. Le Mécanisme spécial décidera, sous réserve de confirmation, de la date et du lieu de sa troisième réunion.

Point 10. Clôture de la réunion

16. La Présidente clora la réunion le mercredi 1^{er} juillet 2009 à 18 heures.
